



CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE FORMATEUR

ACADEMIQUE ACADEMIE DE CLERMONT-FERRAND

SESSION 2025

**DOSSIER FOURNI PAR LE CANDIDATS POUR L'ENTRETIEN A L'EPREUVE
D'ADMISSIBILITE**

À ENVOYER PAR TOUS LES CANDIDATS

Conformément à la circulaire n°2015-110 du 20 juillet 2015 relative à l'organisation du CAFFA, l'examen d'admissibilité comporte une épreuve : le rapport d'activité.

Le rapport d'activité doit être transmis en version numérique (au format PDF non modifiable, en un unique document pour l'ensemble du dossier, **sous peine d'annulation**).

Au plus tard le vendredi 31 janvier 2025 (12h00) via l'application d'inscription « certifications hors Cyclades ».

Le rapport d'activité doit être rédigé en utilisant **la police Arial 11 interligne 1,5**. Il consiste en la présentation par le candidat de son itinéraire professionnel, dans lequel il s'attache à présenter une expérience professionnelle significative, le cas échéant dans le champ de l'accompagnement et de la formation

Composition du dossier :

- Un rapport d'activité (**5 pages maximum hors annexes**)
- Annexe(s): tout document, à même d'éclairer cette activité.
- Les rapports d'évaluation (rapport d'inspection, PPCR, notation administrative...)

Rappel : Si vous souhaitez utiliser le vidéo projecteur mis à disposition dans la salle vous devez vous présenter à l'épreuve orale avec votre clé USB, ATTENTION au format des vidéos qui doivent pouvoir être ouvertes avec les outils pour Microsoft Windows de la suite office 2016 ou Libreoffice ou VLC présents sur les ordinateurs du rectorat (problème de compatibilité des Codecs).

ETAT CIVIL

Nom d'usage :

Nom patronymique :

Prénom:

Date de naissance :

Etablissement de rattachement :